

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 803

21 avril 2006

SOMMAIRE

4 rue Duphot «Paris 75001», S.à r.l., Luxembourg	38499	r.l., Luxembourg	38513
Abbes S.A., Holzthum	38514	Intranor S.A., Luxembourg	38497
AI International, S.à r.l., Luxembourg	38539	Kerr-McGee Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	38527
Anglo Coal Cerrejon, S.à r.l., Luxembourg	38506	Kings Cross Retail, S.à r.l., Luxembourg	38515
Antiques and Co, S.à r.l., Pétange	38505	Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg	38539
Belaria Realty (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	38518	Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg	38542
Coges European Holding S.A., Luxembourg	38512	Marylebone Road CBO 4A S.A., Luxembourg	38543
Colony TBB-III Investor (Lux), S.à r.l., Luxembourg	38498	Mediterranea Finance S.A., Luxembourg	38517
Daga S.A., Wilwerdange	38506	Merlin Finance S.A., Luxembourg	38528
Dalion, S.à r.l., Luxembourg	38505	Métal Lux Financière S.A., Luxembourg	38517
Demelux, S.à r.l., Luxembourg	38527	Mondi Business Papers, S.à r.l., Luxembourg	38506
(La) Duchessa, S.à r.l., Kockelscheuer	38543	Mondi Investments, S.à r.l., Luxembourg	38524
Euroinvest (Poland 2), S.à r.l., Luxembourg	38498	Mondi Packaging, S.à r.l., Luxembourg	38514
Euroinvest (Poland 1), S.à r.l., Luxembourg	38498	NorCab 2, S.à r.l., Luxembourg	38524
Euroinvest (Luxembourg 2), S.à r.l., Luxembourg	38498	NorCab 2, S.à r.l., Luxembourg	38527
Eventail S.A., Luxembourg	38506	Pasfin S.A., Luxembourg	38523
Forum Ludis Holding, S.à r.l., Luxembourg	38516	Prim Distributions, S.à r.l., Luxembourg	38505
Forum Ludis Holding, S.à r.l., Luxembourg	38516	Primus, Sicav, Luxembourg	38523
Forum Ludis Holding, S.à r.l., Luxembourg	38516	Resolution Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	38543
Gem Shipping S.A., Luxembourg	38499	Rugby Realty Holding, S.à r.l., Luxembourg	38507
Gem Shipping S.A., Luxembourg	38499	Rugby Realty Holding, S.à r.l., Luxembourg	38512
Gem Shipping S.A., Luxembourg	38499	Station S.A., Windhof	38522
Grosvenor Crescent Developments Finance, S.à		White Finance S.A., Luxembourg	38536

INTRANOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 106.455.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011029//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

EUROINVEST (POLAND 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 70.931.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

X. Kotoula

Gérant

(009804.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

EUROINVEST (POLAND 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 70.930.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

X. Kotoula

Gérant

(009808.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

EUROINVEST (LUXEMBOURG 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 84.047.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

X. Kotoula

Gérant

(009811.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

COLONY TBB-III INVESTOR (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 110.584.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 11 août 2005, que la Société COLONY TBB-III INVESTOR, LLC, a limited liability company dont le siège social est 2711 Centerville road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808 (USA), a cédé à COLONY VII TBB-III INVESTOR, LLC, a limited liability company dont le siège social est 2711 Centerville road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808 (USA), 183 parts sociales de la Société COLONY TBB-III INVESTOR (LUX), S.à r.l. (la «Société»).

Suite à ce transfert, dûment accepté par la Société, la répartition des 300 parts sociales composant le capital social s'établit comme suit:

COLONY TBB-III INVESTOR, LLC.	117 parts sociales
COLONY VII TBB-III INVESTOR, LLC.	183 parts sociales
Total	300 parts sociales

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010053//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

GEM SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.592.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010018.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

GEM SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.592.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010019.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

GEM SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.592.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010020.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

4 RUE DUPHOT «PARIS 75001», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 113.719.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PARIS PREMIER PROPERTIES, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», incorporated and existing under Luxembourg Law, established and having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; here represented by:

Mr Alain Heinz, director of companies, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, acting in his capacity as sole manager of PARIS PREMIER PROPERTIES, S.à r.l., prenamed, with individual signing power.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name 4 RUE DUPHOT «PARIS 75001», S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of

these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The purpose of the Company will be the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the thirtieth of June the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 June 2006.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by the sole partner PARIS PREMIER PROPERTIES, S.à r.l., as aforementioned and have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
- Mr Alain Heinz, Director of companies, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PARIS PREMIER PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
ici représentée par:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

agissant en sa qualité de seul et unique gérant de la société PARIS PREMIER PROPERTIES, S.à r.l., prénommée, avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination 4 RUE DUPHOT «PARIS 75001», S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes

ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.2. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par l'associé unique PARIS PREMIER PROPERTIES, S.à r.l., prénommée, ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

38505

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Heinz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2006, vol. 901, fol. 13, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(011162/203/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

ANTIQUES AND CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 57.689.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour ANTIQUES AND CO, S.à r.l.

Signature

(010058//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

**PRIM DISTRIBUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ETS HENRI PRIM, S.à r.l.).**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 20.574.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIM DISTRIBUTIONS, S.à r.l.

H. Voosen

Gérant

(010080//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

DALION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.875.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010791/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

ANGLO COAL CERREJON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 108.656.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 20 janvier 2006

- DELOITTE S.A. avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé Réviseur d'entreprises de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

A. Pace-Bonello

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010077/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MONDI BUSINESS PAPERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 109.761.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 20 janvier 2006

- DELOITTE S.A. avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé Réviseur d'entreprises de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

A.F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010078/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

DAGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 11.
R. C. Luxembourg B 100.515.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Wilwerdange extraordinairement en date du 14 décembre 2005 à 14.00 heures

Démission du commissaire aux comptes:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2007.

Wilwerdange, le 14 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 20 janvier 2006, réf. DSO-BM00194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010121/832/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

EVENTAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 28.084.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010835/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

**RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. XEBERIN, S.à r.l.).**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.285.

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of December.
Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) Mrs Jennifer A. Cotton, investor, residing at 5473 Colt Terrace, San Diego, CA, 92130, USA, here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Connecticut, on December 16, 2005.
- 2) Mr Michael D. Cotton, investor, residing at 5473 Colt Terrace, San Diego, CA, 92130, USA, here represented by Mr Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy given in Connecticut, on December 16, 2005.
- 3) Mrs Elisabeth Dysart, investor, residing at Greenwich CT 06831, P.O. Box 4471, USA, here represented by Mr Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy given in San Diego, on December 16, 2005.
- 4) Mr Andrew G. Dysart, investor, residing at Greenwich CT 06831, P.O. Box 4471, USA, here represented by Mr Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy given in Berlin, on December 16, 2005.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of XEBERIN, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 111.285, incorporated pursuant to a notarial deed on October 11, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First resolution

The partners decide to modify the purpose of the Company and to amend article 2 of the articles of incorporation accordingly, which shall now read as follows:

Art. 2. «The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

Second resolution

The partners decide to change the name of the Company into RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l. and to amend article 3 of the articles of incorporation accordingly, which shall now read as follows:

Art. 3. «The Company is incorporated under the name of RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l.»

Third resolution

The partners decide to create 10 classes of shares and to convert the existing shares of the Company as follows:

- fifty (50) shares in the Company, currently numbered 1-13, 131-142, 251-263 and 381-392 are converted into class A Shares;
- fifty (50) shares in the Company, currently numbered from 14-26, 143-154, 264-276 and 393-404 are converted into class B Shares;
- fifty (50) shares in the Company, currently numbered from 27-39, 155-166, 277-289 and 405-416 are converted into class C Shares;
- fifty (50) shares in the Company, currently numbered from 40-52, 167-178, 290-302 and 417-428 are converted into class D Shares;
- fifty (50) shares in the Company, currently numbered from 53-65, 179-190, 303-315 and 429-440 are converted into class E Shares;

- fifty (50) shares in the Company, currently numbered from 66-78, 191-202, 316-328 and 441-452 are converted into class F Shares;
- fifty (50) shares in the Company, currently numbered from 79-91, 203-214, 329-341 and 453-464 are converted into class G Shares;
- fifty (50) shares in the Company, currently numbered from 92-104, 215-226, 342-354 and 465-476 are converted into class H Shares;
- fifty (50) shares in the Company, currently numbered from 105-117, 227-238, 355-367 and 477-488 are converted into class I Shares; and
- fifty (50) shares in the Company, currently numbered from 118-130, 239-250, 368-380 and 489-500 are converted into class J Shares.

Fourth resolution

The partners subsequently decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

Art. 6. «The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by (i) fifty (50) class A Shares (the holders thereof being referred to as «A Partners») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; (ii) fifty (50) class B Shares (the holders thereof being referred to as «B Partners») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; (iii) fifty (50) class C Shares (the holders thereof being referred to as «C Partners») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; (iv) fifty (50) class D Shares (the holders thereof being referred to as «D Partners») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; (v) fifty (50) class E Shares (the holders thereof being referred to as «E Partners») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; (vi) fifty (50) class F Shares (the holders thereof being referred to as «F Partners») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; (vii) fifty (50) class G Shares (the holders thereof being referred to as «G Partners») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; (viii) fifty (50) class H Shares (the holders thereof being referred to as «H Partners») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; (ix) fifty (50) class I Shares (the holders thereof being referred to as «I Partners») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; (x) fifty (50) class J Shares (the holders thereof being referred to as «J Partners») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Any reference made hereinafter to the «shares» shall be construed as a reference to the class A Shares and/or to the class B Shares and/or to the class C Shares and/or to the class D Shares and/or to the class E Shares and/or to the class F Shares and/or to the class G Shares and/or to the class H Shares and/or to the class I Shares and/or to the class J Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the «partners» of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Fifth resolution

The partners decide to replace article 8 and article 9 of the articles of incorporation with the following articles and to renumber the subsequent articles accordingly:

«Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 9. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 10. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 11. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 12. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 13. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 14. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 15. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 16. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.»

Sixth resolution

The partners decide to revoke the existing manager of the Company, i.e. INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., and to grant it full discharge for the exercise of its mandate.

Seventh resolution

The partners decide to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Michael D. Cotton, Investor, born June 25, 1968 in Port Townsend WA, residing at 5473 Colt Terrace, San Diego, CA, 92130, USA; and
- Mr Andrew G. Dysart, Investor, born September 28, 1961 in Moncton NB Canada, residing at Greenwich CT 06831, P.O. Box 4471, USA.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- 1) Madame Jennifer A. Cotton, investisseur, demeurant au 5473 Colt Terrace, San Diego, CA, 92130, Etats-Unis, ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Connecticut, le 16 décembre 2005.
- 2) Monsieur Michael D. Cotton, investisseur, demeurant au 5473 Colt Terrace, San Diego, CA, 92130, Etats-Unis, ici représenté par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Connecticut, le 16 décembre 2005.
- 3) Madame Elisabeth Dysart, investisseur, demeurant à Greenwich CT 06831, P.O. Box 4471, Etats-Unis, ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Diego, le 16 décembre 2005.
- 4) Monsieur Andrew G. Dysart, investisseur, demeurant à Greenwich CT 06831, P.O. Box 4471, USA, ici représenté par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Berlin, le 16 décembre 2005.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont tous les associés de XEBERIN, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 111.285, constituée suivant acte notarié en date du 11 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet de la Société et de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 2. «La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.»

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le nom de la Société qui sera dénommée RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l. et de modifier par la suite l'article 3 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 3. «La Société prend la dénomination RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l.»

Troisième résolution

Les associés décident de créer dix classes de parts sociales et de convertir les parts sociales existants comme suit:

- cinquante (50) parts sociales de la Société, actuellement portant les numéros 1-13, 131-142, 251-263 et 381-392 sont converties en parts sociales de classe A;
- cinquante (50) parts sociales de la Société, actuellement portant les numéros 14-26, 143-154, 264-276 et 393-404 sont converties en parts sociales de classe B;
- cinquante (50) parts sociales de la Société, actuellement portant les numéros 27-39, 155-166, 277-289 et 405-416 sont converties en parts sociales de classe C;
- cinquante (50) parts sociales de la Société, actuellement portant les numéros 40-52, 167-178, 290-302 et 417-428 sont converties en parts sociales de classe D;
- cinquante (50) parts sociales de la Société, actuellement portant les numéros 53-65, 179-190, 303-315 et 429-440 sont converties en parts sociales de classe E;
- cinquante (50) parts sociales de la Société, actuellement portant les numéros 66-78, 191-202, 316-328 et 441-452 sont converties en parts sociales de classe F;
- cinquante (50) parts sociales de la Société, actuellement portant les numéros 79-91, 203-214, 329-341 et 453-464 sont converties en parts sociales de classe G;
- cinquante (50) parts sociales de la Société, actuellement portant les numéros 92-104, 215-226, 342-354 et 465-476 sont converties en parts sociales de classe H;
- cinquante (50) parts sociales de la Société, actuellement portant les numéros 105-117, 227-238, 355-367 et 477-488 sont converties en parts sociales de classe I; et
- cinquante (50) parts sociales de la Société, actuellement portant les numéros 118-130, 239-250, 368-380 et 489-500 sont converties en parts sociales de classe J.

Quatrième résolution

Les associés décident par la suite de modifier l'article 6 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par (i) cinquante (50) parts sociales de classe A (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés les «Associés A») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune; (ii) cinquante parts (50) sociales de Classe B (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés les «Associés B») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25); (iii) cinquante parts (50) sociales de Classe C (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés les «Associés C») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) (iv) cinquante parts (50) sociales de Classe D (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés les «Associés D») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) (v) cinquante parts (50) sociales de Classe E (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés les «Associés E») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) (vi) cinquante parts (50) sociales de Classe F (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés les «Associés F») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) (vii) cinquante parts (50) sociales de Classe G (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés les «Associés G») d'une

valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) (viii) cinquante parts (50) sociales de Classe H (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés les «Associés H») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) (ix) cinquante parts (50) sociales de Classe I (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés les «Associés I») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) (x) cinquante parts (50) sociales de Classe J (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés les «Associés J») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25).

Toute référence faite ci-après aux «parts sociales» sera entendue comme une référence à la classe A et/ou à la classe B et/ou à la classe C et/ou à la classe D et/ou à la classe E et/ou à la classe F et/ou à la classe G et/ou à la classe H et/ou à la classe I et/ou à la classe J des parts sociales, en fonction du contexte employé. La même règle sera appliquée à toute référence faite ci-après aux «associés» de la société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Cinquième résolution

Les associés décident de remplacer les articles 8 et 9 des statuts par les articles suivants et de modifier par la suite la numérotation des articles suivants conséquemment:

«Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 9. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 11. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles

pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 16. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Sixième résolution

Les associés décident de révoquer le gérant existant de la Société, INVESTMENT LUXCO, S.à r.l. et de lui accorder pleinement décharge pour l'exercice de son mandat.

Septième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael D. Cotton, Investor, né le 25 juin 1968 à Port Townsend WA, demeurant au 5473 Colt Terrace, San Diego, CA, 92130, Etats-Unis; et
- Monsieur Andrew G. Dysart, Investor, né le 28 septembre 1961 à Moncton NB Canada, demeurant à Greenwich CT 06831, P.O. Box 4471, Etats-Unis.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Olliges, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2005, vol. 899, fol. 63, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 février 2006.

J.-J. Wagner.

(012975/239/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. XEBERIN, S.à r.l.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 111.285.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 février 2006.

J.-J. Wagner.

(012978/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

COGES EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 68.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07171, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(010688/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

GROSVENOR CRESCENT DEVELOPMENTS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 110.791.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of December.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GROSVENOR CRESCENT DEVELOPMENTS JV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 110.793,

duly represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 28 December 2005,

which proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner (the «Sole Partner») of GROSVENOR CRESCENT DEVELOPMENTS FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B 110.791, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 August 2005 acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the «Company»).

The Sole Partner, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner acknowledges that pursuant to the transitional dispositions included in the deed of incorporation of the Company dated 31 August 2005, the first financial year of the Company shall end on 31 December 2005.

The Sole Partner resolves to change the first financial year of the Company so as to begin on the date of incorporation of the Company and to end on 31 December 2006.

Second resolution

The Sole Partner resolves to limit the number of partners of the Company to a maximum of thirty (30) and to prohibit the subscription or purchase by individuals of shares in the Company.

Third resolution

As a consequence of the second resolution the Sole Partner resolves to include a new article 20 in the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) partners. At no time shall an individual be allowed to become a partner of the Company.»

All subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 900.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GROSVENOR CRESCENT DEVELOPMENTS JV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.793,

ici représentée par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 décembre 2005.

La procuration, signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de GROSVENOR CRESCENT DEVELOPMENTS FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.791, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2005 en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique confirme que, conformément aux dispositions transitoires décrites dans les statuts de la Société du 31 août 2005, la première année sociale de la Société se terminera le 31 décembre 2005.

L'Associé Unique décide de changer la première année sociale de la Société pour commencer à la date de la constitution de la Société et finir le 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de limiter le nombre d'associés de la Société à un nombre maximum de trente (30) et d'interdire la souscription ou l'acquisition par des personnes physiques de parts sociales dans la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la deuxième résolution, l'Associé Unique décide d'intégrer un nouvel article 20 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.»

Tous les articles suivants des statuts de la Société devront être renumérotés en conséquence.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ EUR 900.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(013068/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

MONDI PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 109.760.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 20 janvier 2006

- DELOITTE S.A. avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé Réviseur d'entreprises de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

A. Pace-Bonello

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010153/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

ABBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9834 Holzthum, 25, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 102.175.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(010975/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

KINGS CROSS RETAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 10,000.-.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 111.568.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KINGS CROSS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.551,

here represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 28 December 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner (the «Sole Partner») of KINGS CROSS RETAIL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.568, incorporated on 14 October 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The Sole Partner representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner acknowledges that pursuant to the transitional dispositions included in the deed of incorporation of the Company dated 14 October 2005, the first financial year of the Company shall end on 31 December 2005.

The Sole Partner resolves to change the first financial year of the Company so as to begin on the date of incorporation of the Company and to end on 31 December 2006.

Second resolution

The Sole Partner resolves to limit the number of partners of the Company to a maximum of thirty (30) and to prohibit the subscription or purchase by individuals of shares in the Company.

Third resolution

As a consequence of the second resolution the Sole Partner resolves to introduce a new article 20 in the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) partners. At no time shall an individual be allowed to become a partner of the Company.»

All subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at EUR 900.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KINGS CROSS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.551,

ici représentée par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2005.

La procuration, signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de KINGS CROSS RETAIL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.568, constituée en date du 14 octobre 2005 suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique confirme que, conformément aux dispositions transitoires décrites dans les statuts de la Société du 14 octobre 2005, la première année sociale de la Société se terminera le 31 décembre 2005.

L'Associé Unique décide de changer la première année sociale de la Société pour commencer à la date de la constitution de la Société et finir le 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de limiter le nombre d'associés de la Société à un nombre maximum de trente (30) et d'interdire la souscription et l'acquisition par des personnes physiques de parts sociales dans la Société.

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 20 dans les statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.»

Tous les articles suivants des statuts de la Société devront être renumérotés.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à EUR 900.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(013069/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

FORUM LUDIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 83.298.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(010741/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

FORUM LUDIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 83.298.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(010738/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

FORUM LUDIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 83.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(010736/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

MEDITERRANEA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.451.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 janvier 2006

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Géraldine Vinciotti décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 5 août 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Géraldine Vinciotti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010144/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

METAL LUX FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 102.151.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du mardi 15 novembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 8 novembre 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité de Président et Administrateur du Conseil d'Administration et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la FIDUCIAIRE MEVEA, 12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Le Conseil d'Administration

J.-Ph. Fiorucci / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011908/043/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

BELARIA REALTY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 113.852.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

FIVE MOUNTS PROPERTIES HOLDING LIMITED, a private limited company, established at 31 Broad Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZP, Channel Islands,

here represented by Mrs Catherine Cadet, employee, with professional address in Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a power of attorney, given on January 5, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BELARIA REALTY (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) represented by three hundred (300) shares having a nominal value of fifty Euro (50.- EUR) per share.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a

general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

FIVE MOUNTS PROPERTIES HOLDING LIMITED: 300 shares (three hundred shares).

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at four. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Joseph Mayor, private employee, born in Durban, South Africa, on 24th May 1962, residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Marjoleine Van Oort, private employee, born in Groningen (The Netherlands), on February 28, 1967, residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri,

Johannes Jacobus Meijer, private employee, born in Heereveen (The Netherlands), on March 15, 1971, residing professionally at 59 Haaksbergweg, 1101 BR Amsterdam, The Netherlands,

Sandra Merloni-Horemans, private employee, born in Antwerpen (Belgium), on March 11, 1970, residing professionally at 25, Voie de Traz, CH-1211 Genève 5, Suisse.

2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

FIVE MOUNTS PROPERTIES HOLDING LIMITED, private limited company, établi au 31 Broad Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZP, Channel Islands,

ici représentée,

agissant en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BELARIA REALTY (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (25,- EUR) chacune.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et rem-

placés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

FIVE MOUNTS PROPERTIES HOLDING LIMITED: 300 parts sociales (trois cents parts sociales).

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.800,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Joseph Mayor, employé privé, né à Durban, South Africa, le 24 mai 1962, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Marjoleine Van Oort, employée privée, née à Groningen (The Netherlands), le 28 février 1967, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri,

Johannes Jacobus Meijer, employé privé, né à Heereveen (Les Pays-Bas), le 15 mars 1971, avec adresse professionnelle au 59 Haaksbergweg, 1101 BR Amsterdam, Les Pays-Bas,

Sandra Merloni-Horemans, employée privée, née à Anvers (Belgique), le 11 mars 1970, avec adresse professionnelle au 25, Voie de Traz, CH-1211 Genève 5, Suisse.

2. Le siège social de la société est établi au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cadet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 janvier 2006, vol. 435, fol. 10, case 3. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(013176/242/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

STATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 34.047.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2005

Le Conseil d'administration:

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2005 que:

- Monsieur Marcel Ehlinger démissionne de son poste d'administrateur-délégué de la société.
- Monsieur Marcel Ehlinger conserve toutefois son mandat d'administrateur.

Pouvoir est donné au conseil d'administration de désigner Madame Martine Ehlinger au poste d'administrateur-déléguée jusqu'à l'assemblée générale de 2009.

Fait à Windhof, le 28 novembre 2005.

R. Schintgen / M. Ehlinger

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Réunion du conseil d'administration

Sur proposition de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du conseil d'administration soussignés désignent à l'unanimité Madame Martine Ehlinger demeurant au 82, Hauptstrooss à L-8533 Ielwen au poste d'administrateur-déléguée, avec pouvoir d'engager la société conformément à l'article 5 des statuts.

Fait à Windhof, le 28 novembre 2005.

M. Ehlinger / M. Ehlinger / R. Schintgen

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010731//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

PASFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2006

Le mandat d'administrateur de Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Le mandat d'administrateur de Jean Lambert et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

PASFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010169/1022/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

PRIMUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.215.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, représentée par Madame Gwendoline Boone, employée de banque, et Monsieur Lionel Trouvain, employé de banque, tous les deux avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de S.A. WISTARIA, Swiss Branch, route de Mon Idée, 24, CH-1266 Thonex,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société d'investissement à capital variable PRIMUS avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 21 du 26 janvier 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 17 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 757 du 18 juillet 2003.

- Le nombre d'actions en circulation est de cent dix mille (110.000).

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir S.A. WISTARIA, Swiss Branch, route de Mon Idée 24, CH-1226 Thonex.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société PRIMUS. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société PRIMUS.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

- Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société PRIMUS.

- Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans auprès de BNP PARIBAS FUND SERVICES à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Boone, L. Trouvain, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2005, vol. 434, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(013820/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

MONDI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 109.762.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 20 janvier 2006

- DELOITTE S.A. avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé Réviseur d'entreprises de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

A. Pace-Bonello

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010173/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

NorCab 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CARLOW, S.à r.l.).

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 113.736.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by Frank Verdier and Frank Welman, private employees, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd December 2005, of which the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C is pending, denominated CARLOW, S.à r.l.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into NorCab 2, S.à r.l.

Second resolution

The sole partner resolves to amend article 5 of the Articles which shall read as follows:

The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (the «Shares»).

The Shares of the Company can be converted by a resolution of the partner(s) into 5 classes of shares (A, B, C, D, E).

The capital may be changed at any time by a decision of the partner(s) in accordance with article 11 of the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.

Third resolution

The sole partner resolves to amend article 16 of the Articles by adding the following paragraph:

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and/or Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the shares issued by the Company. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class E Shares. In the case where there shall no longer be any Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B and/or Class C Shares. In the case where there shall no longer be any Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A and/or Class B Shares. In the case where there shall no longer be any Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A Shares. In the case where there shall no longer be any Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

Fourth resolution

The sole partner decides to amend articles 1, 5 and 16 of the Articles of the Company which shall read as follows:

«**Art. 1. Name.** The name of this «Société à responsabilité limitée», private limited liability company is NorCab 2, S.à r.l. (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by current Luxembourg

laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of December 28th, 1992 on «Société à responsabilité limitée».

«**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (the «Shares»).

The Shares of the Company can be converted by a resolution of the partner(s) into 5 classes of shares (A, B, C, D, E).

The capital may be changed at any time by a decision of the partner(s) in accordance with article 11 of the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.»

«**Art. 16. Allocation of profit.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, cost, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of the partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve without prejudice to the last paragraph of this article.

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and/or Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the shares issued by the Company. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class E Shares. In the case where there shall no longer be any Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B and/or Class C Shares. In the case where there shall no longer be any Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A and/or Class B Shares. In the case where there shall no longer be any Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A Shares. In the case where there shall no longer be any Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorneys in fact acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par Frank Verdier et Frank Welman, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel comparant, dûment représenté comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société CARLOW, S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2005, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C est en cours.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en NorCab 2, S.à r.l.

Deuxième résolution

Le Capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (les «Parts Sociales»).

Les Parts Sociales de la Société peuvent être converties par une résolution de(s) associé(s) en 5 catégories de Parts Sociales (A, B, C, D, E).

Le Capital social pourra être changé à tout moment par une décision de(s) associé(s) conformément à l'article 11 des Statuts.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites autorisées par la Loi et ces Statuts.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des Statuts en ajoutant le paragraphe suivant:

Les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie c et/ou de Catégorie D auront le droit de recevoir pro rata un dividende préférentiel représentant 0,2% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Après le paiement d'un tel dividende, tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est, iront aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie E. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie C, ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie B, ni de Parts Sociales de Catégorie C, ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1, 5 et 16 des Statuts de la Société qui apparaîtront comme suit:

«**Art. 1^{er}. Nom.** Le nom de cette Société à responsabilité limitée est NorCab 2, S.à r.l. (la «Société») régi par les présents Statuts (les «Statuts»), par la Loi en actuellement en vigueur à Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et la loi du 28 décembre 1992 sur les Sociétés à responsabilité limitée.»

«**Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (les «Parts Sociales»).

Les Parts Sociales de la Société pourront être converties par une résolutions de(s) associé(s) en 5 catégories de parts sociales (A, B, C, D, E).

Le capital social pourra être changé à tout moment par une décision de(s) associé(s) conformément à l'article 11 des Statuts.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites autorisées par la Loi et ses Statuts.

«**Art. 16. Répartition des bénéfices.** Le solde créditeur des comptes des bénéfices et des pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

L'assemblée générale des associés pourra décider, par un vote majoritaire comme déterminé par la Loi, que l'excédant sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues, comme dividende ou sera reporter ou transféré à une réserve extraordinaire sans préjudice au dernier paragraphe de cet article.

Les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie c et/ou de Catégorie D auront le droit de recevoir pro rata un dividende préférentiel représentant 0,2% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Après le paiement d'un tel dividende, tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est, iront aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie E. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie E dans le Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie C, ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie B, ni de Parts Sociales de Catégorie C, ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, F. Welman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 5, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2006.

P. Bettingen.

(013356/202/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**NorCab 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CARLOW, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 113.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2006.

P. Bettingen.

(013361/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

DEMELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 83.249.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 17 décembre 2005, Monsieur Georges Suquet, né le 16 février 1950 à Metz (57 - France), demeurant 17, rue Baltus, F-57000 Metz (France), propriétaire de 46 (quarante-six) parts sociales de la Société,

a cédé 46 (quarante-six) parts sociales qu'il détenait dans la Société,

à SERGES FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 94.302.

La Société accepte expressément cette cession.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010177/1384/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

KERR-McGee LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.339.670.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.591.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 12 décembre 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de KERR-McGEE LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Herman Boersen, de sa fonction de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

H. van de Sanden

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010942/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

MERLIN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 113.900.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) AIBWT NOMINEES LIMITED, a company established under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 84416 and having its statutory office in Jersey at AIB House, Grenville Street, St Helier, Jersey JE9 9WN Chanel Islands,

here represented by Mr Lorenzo Patrassi, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Jersey on January 30, 2006;

2) Mr Luca Gallinelli, private employee, born in Firenze (Italy) on May 6, 1964, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri,

here represented by Mr Lorenzo Patrassi, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 30, 2006;

which two proxies after being signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons represented as described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by these Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of MERLIN FINANCE S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the entering into and performance of any securitisation transactions as permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, including, *inter alia*, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration.

The above enumeration is for the purpose of illustration and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Corporate Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of directors, Auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at respectively the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Independent Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place of the Municipality as may be specified in the notice convening the meeting on the 15th day of May of each year, at 2 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. Appropriation of Profits. Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the board of directors for each compartment which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Limited recourse and non petition

Art. 21. Limited Recourse. Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 22. Non Petition. No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII.- Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31 December 2006.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2007.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
AIBWT NOMINEES LIMITED.....	30,990 EUR	3,099	30,990 EUR
Mr Luca Gallinelli	10 EUR	1	10 EUR
Total	31,000 EUR	3,100	31,000 EUR

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately four thousand five hundred Euro (EUR 4,500).

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three.

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

1. Mr Carlo Santoiemma, corporate executive, with professional address at 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. Mr Lorenzo Patrassi, corporate executive, with professional address at 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3. Mrs Carine Agostini, corporate executive, with professional address at 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

III) The registered office of the company is established at 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

IV) The number of statutory auditors is set at one.

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

ALTER AUDIT, S.à r.l., having its registered office at 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.675.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trentième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) AIBWT NOMINEES LIMITED, une société de droit de Jersey, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 84416, ayant son siège social à Jersey, AIB House, Grenville Street, St Helier, Jersey JE9 9WN Chanel Islands,

ici représentée par Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 30 janvier 2006;

2) Monsieur Luca Gallinelli, employé privé, né à Florence (Italie) le 6 mai 1964, demeurant professionnellement à Luxembourg,
ici représenté par Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2006;
lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.
Lesquelles comparantes, telles que décrites ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination MERLIN FINANCE S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit de la Commune indiqué dans les avis de convocations le 15 du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Limitation des recours et «non petition»

Art. 21. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 22. Non Petition. Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2007.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
AIBWT NOMINEES LIMITED.....	30.990 EUR	3.099	30.990 EUR
M. Luca Gallinelli	10 EUR	1	10 EUR
Total.....	31.000 EUR	3.100	31.000 EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

1. Monsieur Carlo Santoiemma, directeur de société, domicilié professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. Monsieur Lorenzo Patrassi, directeur de société, domicilié professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3. Madame Carine Agostini, directeur de société, domiciliée professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

III) Le siège social de la société est établi au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

IV) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

ALTER AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé par nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Patrassi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, vol. 27CS, fol. 44, case 2. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

G. Lecuit.

(013615/220/487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

WHITE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 111.173.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of December.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Catherine Pogorzelski, attorney-at-law, with business address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, acting in her capacity as attorney in fact of the board of directors of WHITE FINANCE S.A., by virtue of minutes of the meeting of the board of directors held on December 22, 2005, an extract of which document, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state that:

I. WHITE FINANCE S.A., a public limited liability company (*société anonyme*), having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.173 (the Company), was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on September 30, 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*.

II. The Company has an issued capital of thirty-seven thousand three hundred Euro (EUR 37,300.-) represented by twenty-nine thousand eight hundred forty (29,840) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

III. In accordance with Article 5-3 of the articles of association of the Company (the Articles), the authorized share capital of the Company is set at thirty-seven million three hundred thousand Euro (EUR 37,300,000.-).

IV. Pursuant to the provisions of Article 5-4 of the Articles, the board of directors is authorized to increase the share capital of the Company to thirty-seven million three hundred thousand Euro (EUR 37,300,000.-) by the issue of up to twenty-nine million eight hundred ten thousand one hundred sixty (29,810,160) shares, each with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25), so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital.

V. Pursuant to the authorization given to the board of directors in conformity with the provisions of said Article 5.4 of the Articles and pursuant to the resolution passed at its meeting of December 22, 2005, the board of directors has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-two thousand seven hundred Euro (EUR 962,700.-) so as to raise it from its present amount of thirty-seven thousand three hundred Euro (EUR 37,300.-) up to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by the issue of seven hundred seventy thousand one hundred sixty (770,160) new shares (the Shares), each having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

In respect of the capital increase, the Shares have been subscribed as follows:

1. WHITE FIN, S.r.l., a private company organized and incorporated under the laws of Italy and having its registered office at 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Torino, Italia, subscribes two hundred ninety-five thousand two hundred sixty-two (295,262) Shares and fully pays them up by a contribution in kind of a six million four hundred fifty-eight thousand one hundred and twenty-three (6,458,123.-) Euro loan receivable pursuant to a loan granted to the Company on September 30, 2005;

The contribution made by WHITE FIN, S.r.l. is to be allocated as follows:

- three hundred sixty-nine thousand seventy-seven Euro and fifty cents (EUR 369,077.50) to the share capital of the Company, and
- the balance of six million eighty-nine thousand forty-five Euro and fifty cents (EUR 6,089,045.50) to the share premium reserve of the Company.

2. VITTORIA ASSICURAZIONI S.p.A. a public company organized and incorporated under the laws of Italy and having its registered office at 21, Via Caldera, 20153 Milano, Italia, subscribes two hundred forty-seven thousand seven hundred seventy-three (247,773) Shares and fully pays them up by a contribution in kind of a five million four hundred nineteen thousand four hundred and four (5,419,404.-) Euro loan receivable pursuant to a loan granted to the Company on September 30, 2005;

The contribution made by VITTORIA ASSICURAZIONI S.p.A. is to be allocated as follows:

- three hundred nine thousand seven hundred sixteen Euro and twenty-five cents (EUR 309,716.25) to the share capital of the Company, and
- the balance of five million one hundred nine thousand six hundred eighty-seven Euro and seventy-five cents (EUR 5,109,687.75) to the share premium reserve of the Company.

3. BANCA PASSADORE & C - Società per Azioni, a public company organized and incorporated under the laws of Italy and having its registered office at 27, Via E. Vernazza, 16121 Genova, Italia, subscribes sixty-one thousand nine hundred forty-three (61,943) Shares and fully pays them up by a contribution in kind of a one million three hundred fifty-four thousand eight hundred and fifty-one (1,354,851.-) Euro loan receivable pursuant to a loan granted to the Company on September 30, 2005;

The contribution made by BANCA PASSADORE & C - Società per Azioni is to be allocated as follows:

- seventy-seven thousand four hundred twenty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 77,428.75) to the share capital of the Company, and
- the balance of one million two hundred seventy-seven thousand four hundred twenty-two Euro and twenty-five cents (EUR 1,277,422.25) to the share premium reserve of the Company.

4. LAGANAS SECURITIES, S.à r.l., a private limited liability company organized and incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, subscribes eighty-two thousand five hundred ninety-one (82,591) Shares and fully pays them up by a contribution in kind of a one million

eight hundred six thousand four hundred and sixty-eight (1,806,468.-) Euro loan receivable pursuant to a loan granted to the Company on September 30, 2005;

The contribution made by LAGANAS SECURITIES, S.à r.l. is to be allocated as follows:

- one hundred three thousand two hundred thirty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 103,238.75) to the share capital of the Company, and
- the balance of one million seven hundred three thousand two hundred twenty-nine Euro and twenty-five cents (1,703,229.25) Euro to the share premium reserve of the Company.

5. LOFIN S.A., a public limited liability company organized and incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, subscribes eighty-two thousand five hundred ninety-one (82,591) Shares and fully pays them up by a contribution in kind of a one million eight hundred six thousand four hundred and sixty-eight (1,806,468.-) Euro loan receivable pursuant to a loan granted to the Company on September 30, 2005;

The contribution made by LOFIN S.A. is to be allocated as follows:

- one hundred three thousand two hundred thirty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 103,238.75) to the share capital of the Company, and
- the balance of one million seven hundred three thousand two hundred twenty-nine Euro and twenty-five cents (1,703,229.25) Euro to the share premium reserve of the Company.

The value of the sixteen million eight hundred forty-five thousand three hundred fourteen Euro (EUR 16,845,314.-) loan receivable so contributed by the shareholders, has been valued to be worth at least the value of the shares issued in exchange, as further documented in the valuation report established by LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, represented by Mr Marco Claude, on December 22, 2005 having the following conclusion:

«Based on the verification carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares, together with the issue premium, to be issued as consideration.»

The said report will remain attached to the present deed.

The notary further certifies that the conclusions set forth in article 26-1 of the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

VI. As a consequence of the foregoing, the Article 5-1 of the Articles is amended as follows:

«Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) consisting of eight hundred thousand (800,000) shares in registered form with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up.»

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 175,000.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

M^e Catherine Pogorzelski, Avocat, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

agissant en sa capacité de mandataire du conseil d'administration de WHITE FINANCE S.A., en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 22 décembre 2005, un extrait dudit document, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement,

A déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. WHITE FINANCE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.173 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

II. La Société a un capital social fixé à trente-sept mille trois cents euros (EUR 37.300,-) représenté par vingt-neuf mille huit cent quarante (29.840) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25)

III. Conformément à l'article 5-3 des statuts de la Société (les Statuts), le capital autorisé de la Société est fixé à trente-sept millions trois cent mille euros (EUR 37.300.000,-).

IV. Conformément aux dispositions de l'article 5-4 des Statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société à trente-sept millions trois cent mille euros (EUR 37.300.000,-), par l'émission de jusqu'à vingt-neuf millions huit cent dix mille cent soixante (29.810.160) actions, chacune d'une valeur nominale d'un euros et

vingt-cinq cents (EUR 1.25) et sous forme nominative, afin de porter le total du capital de la Société au total du capital social autorisé.

V. En vertu de l'autorisation conférée au conseil d'administration conformément aux dispositions dudit article 5.4 des Statuts et en vertu de la résolution adoptée à sa réunion du 22 décembre 2005, le conseil d'administration a résolu d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-deux mille sept cents euros (EUR 962.700,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille trois cents euros (EUR 37.300,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission de sept cent soixante-dix mille cent soixante (770.160) nouvelles actions (les Actions), ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Conformément à l'augmentation du capital social, les nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

1.- WHITE FIN, S.r.l., une société à responsabilité limitée organisée et constituée selon les lois d'Italie et ayant son siège social à 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Torino Italia, souscrit deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-deux (295.262) actions et les libère intégralement par apport en nature d'une créance de six millions quatre cent cinquante-huit mille cent vingt-trois (6.458.123,-) euros, conformément à un prêt accordé à la Société le 30 septembre 2005;

L'apport fait par WHITE FIN, S.r.l. est affecté comme suit:

- trois cent soixante-neuf mille soixante-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 369.077,50) au capital social de la Société, et

- la différence de six millions quatre-vingt-neuf mille quarante-cinq euros et cinquante cents (EUR 6.089.045,50) à la réserve prime d'émission de la Société.

2.- VITTORIA ASSICURAZIONI S.p.A., une société anonyme organisée et constituée selon les lois d'Italie et ayant son siège social au 21, Via Caldera, 20153 Milano, Italia, souscrit deux cent quarante-sept mille sept cent soixante-treize (247.773) actions et les libère intégralement par apport en nature d'une créance de cinq millions quatre cent dix-neuf mille quatre cent quatre (5.419.404,-) euros, conformément à un prêt accordé à la Société le 30 septembre 2005;

L'apport fait par VITTORIA ASSICURAZIONI S.p.A. est affecté comme suit:

- trois cent neuf mille sept cent seize euros et vingt-cinq cents (EUR 309.716,25) au capital social de la Société, et

- la différence de cinq millions cent neuf mille six cent quatre-vingt-sept euros et soixante-quinze cents (EUR 5.109.687,75) à la réserve prime d'émission de la Société.

3.- BANCA PASSADORE & C - Società per Azioni, une société anonyme organisée et constituée selon les lois d'Italie et ayant son siège social au 27, Via E. Vernazza, 16121 Genova, Italia, souscrit soixante et un mille neuf cent quarante-trois (61.943) actions et les libère intégralement par apport en nature d'une créance d'un million trois cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante et un (1.354.851,-) euros, conformément à un prêt accordé à la Société le 30 septembre 2005;

L'apport fait par BANCA PASSADORE & C - Società per Azioni est affecté comme suit:

- soixante-dix-sept mille quatre cent vingt-huit mille euros et soixante-quinze cents (EUR 77.428,75) au capital social de la Société, et

- la différence d'un millions deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent vingt-deux euros et vingt-cinq cents (EUR 1.277.422,25) à la réserve prime d'émission de la Société.

4.- LAGANAS SECURITIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, souscrit quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-onze (82.591) actions et les libèrent intégralement par apport en nature d'une créance d'un million huit cent six mille quatre cent soixante-huit (1.806.468,-) euros, conformément à un prêt accordé à la Société le 30 septembre 2005;

L'apport fait par LAGANAS SECURITIES, S.à r.l. est affecté comme suit:

- cent trois mille deux cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 103.238,75) au capital social de la Société, et

- la différence d'un million sept cent trois mille deux cent vingt-neuf euros et vingt-cinq cents (1.703.229,25) à la réserve prime d'émission de la Société.

5.- LOFIN S.A., une société anonyme organisée et constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, souscrit quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-onze (82.591) actions et les libère intégralement par apport en nature d'une créance d'un million huit cent six mille quatre cent soixante-huit (1.806.468,-) euros, conformément à un prêt accordé à la Société le 30 septembre 2005;

L'apport fait par LOFIN S.A. est affecté comme suit:

- cent trois mille deux cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 103.238,75) au capital social de la Société, et

- la différence d'un million sept cent trois mille deux cent vingt-neuf euros et vingt-cinq cents (1.703.229,25) à la réserve prime d'émission de la Société.

La valeur des créances de seize millions huit cent quarante-cinq mille trois cent quatorze euros (EUR 16.845.314,-) ainsi apportée par les actionnaires, correspond au moins à la valeur des actions émises en contrepartie, ceci étant plus précisément indiqué dans le rapport d'évaluation établi par LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, représenté par Monsieur Marco Claude, le 22 décembre 2005 et qui dispose en conclusion que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission».

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Le notaire certifie, par ailleurs, que les conditions prévues à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

VI. En conséquence de ce qui précède, l'article 5.1 des Statuts est modifié comme suit:

«Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) actions sous forme nominative ayant un valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, rémunérations et dépenses, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 175.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Porgorzelski, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2006, vol. 434, fol. 89, case 6. – Reçu 168.453,14 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(013813/242/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

AI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, rue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 104.685.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales conclue en date du 30 décembre 2005 que l'intégralité du capital social de la société est détenu comme suit:

AI INTERNATIONAL HOLDINGS LLC, 2711 Centerville Road,

19808 Wilmington, USA 1.000 parts sociales

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010200/4642/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, constituée par acte notarié en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 867 du 29 novembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 12 juillet 2005, (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Gregory Claudy, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 85-91, route de Thionville,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Eischen, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Jeanty, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social, avec effet au 30 novembre 2005, d'un montant de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 34.000.000,- (trente-quatre millions d'euros) représenté par trente-quatre mille (34.000) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de EUR 54.000.000,- (cinquante-quatre millions d'euros) représenté par cinquante-quatre mille (54.000) actions sans désignation de valeur nominale, par

la contribution par LANDSBANKI ISLANDS HF de 100% des actions de la société HEKLA S.A.S., payé par l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, pour un montant de EUR 20.000.000,- ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Constatation de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel dans le cadre de l'augmentation de capital.

3) Constatation de la souscription aux vingt mille (20.000) actions nouvelles ainsi créées par l'actionnaire majoritaire et paiement des titres souscrits.

4) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société avec effet à ce jour à concurrence de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 34.000.000,- (trente-quatre millions d'euros) à EUR 54.000.000,- (cinquante-quatre millions d'euros), par apport par la société LANDSBANKI ISLANDS HF, une société droit islandais, ayant son siège à Reykjavik, 11, Austurstraeti, de la totalité (100%) des actions, soit 3.700 actions nominatives, de la société HEKLA S.A.S., une société par actions simplifiée, constituée selon les lois de France, ayant son siège social à F-92309 Levallois-Perret Cedex, 8-10, rue Pierre Brossolette. Ces actions, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une valeur réelle totale de EUR 20.037.000,-, arrondie pour les besoins de cette opération à EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) sont rémunérées par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et attribuées à LANDSBANKI ISLANDS HF.

L'actionnaire minoritaire déclare renoncer pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel dans le cadre de l'augmentation de capital.

Souscription et libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée LANDSBANKI ISLANDS HF, dûment représentée par Monsieur Gregory Claudy, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, laquelle déclare souscrire les 20.000 (vingt mille) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature constitué des actions de HEKLA S.A.S.

Cet apport est réalisé en conformité avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, représenté par Monsieur Marco Claude, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, a déclaré qu'il est le seul propriétaire des actions apportés et qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés à celles-ci par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs des actions lui soient transférées et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces actions LANDSBANKI ISLANDS HF, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cinquante-quatre millions d'euros (EUR 54.000.000,-) représenté par cinquante-quatre mille (54.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Demande en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 100% des actions d'une société ayant son siège dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société requiert conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 9.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the thirtieth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, incorporated pursuant to a notarial deed of November 15, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 867 of November 29, 2000, (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed of July 12, 2005.

The meeting was opened at 4.30 p.m. with Mr Gregory Claudy, bank employee, with professional address in Luxembourg, 85-91, route de Thionville,

in the chair, who appointed as secretary Mrs Françoise Eischen, bank employee, with professional address in Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

The meeting elected as scrutineer Mr Eric Jeanty, bank employee, with professional address in Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the corporate capital of the Company, with effect on November 30, 2005, by an amount of EUR 20,000,000.- (twenty million Euro) so as to bring it from its current amount of EUR 34,000,000.- (thirty-four million Euro) divided into 34,000 (thirty-four thousand) shares without nominal value to the amount of EUR 54,000,000.- (fifty-four million Euro) divided into 54,000 (fifty-four thousand) shares without nominal value, through the contribution by LANDSBANKI ISLANDS HF of 100% of the shares of HEKLA S.A.S., paid by the issue of 20,000 new shares of the Company having no par value, for an amount of EUR 20,000,000.-, having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Attestation of the waiver by the minority shareholder to its preferential subscription right in relation with the increase of capital.

3) Attestation of the subscription of the 20,000 new shares by the majority shareholder and payment of the subscribed shares.

4) Amendment of article 4 of the by-laws so as to reflect the increase of share capital.

II. That the shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company, with effect on this day, by EUR 20,000,000.- (twenty million Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 34,000,000.- (thirty-four million Euro) up to EUR 54,000,000.- (fifty-four million Euro) through the contribution by LANDSBANKI ISLANDS HF, a company incorporated under the laws of Iceland, having its registered office at Reykjavik, 11, Austurstraeti, of 100% of the shares, i.e. 3,700 registered shares, of HEKLA S.A.S., a company incorporated under the laws of France, having its registered office in F-92309 Levallois-Perret Cedex, 8-10, rue Pierre Brossolette. The contributed shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and of a total fair value of EUR 20,037,000.-, rounded to EUR 20,000,000.- (twenty million Euro) for this operation, are remunerated through the issue of 20,000 (twenty thousand) new shares of the Company without a par value, having the same rights and obligations as the existing shares, allocated to LANDSBANKI ISLANDS HF.

The minority shareholder declares to waive its preferential subscription right in relation with the increase of capital as far as necessary.

Subscription and payment

Then appeared LANDSBANKI ISLANDS HF, duly represented by Mr Gregory Claudy, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

LANDSBANKI ISLANDS HF subscribed the 20,000 (twenty thousand) new shares and paid the shares by contribution in kind of 100% of the shares of HEKLA S.A.S.

The present contribution is made in accordance with Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

The value at which the contribution was made was approved by a report established by LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., independent auditor («réviseur d'entreprises») with registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, duly represented by Mr Marco Claude, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report established in French is the following:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie»

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declared that it is the sole owner of the contributed shares, that there are no pre-emption rights nor any other rights attached thereto by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him and that the shares are unencumbered and are freely transferable to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, LANDSBANKI ISLANDS HF, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 4 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 54,000,000.- (fifty-four million Euro) represented by 54,000 (fifty-four thousand) shares without a par value, each fully paid in.»

Capital duty exemption request

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of hundred percent (100%) of the shares of a company having its registered office in an European Union Member State, the Company requests in accordance with Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, the exemption from capital duty.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 9,000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: G. Claudy, F. Eischen, E. Jeanty, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 décembre 2005, vol. 434, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(013513/242/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2006.

H. Hellinckx.

(013515/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

MARYLEBONE ROAD CBO 4A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.877.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 19 janvier 2006 que L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., commissaire aux comptes, société domiciliée professionnellement au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été co-optée commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat au 25 novembre 2004 en remplacement du commissaire démissionnaire DELOITTE S.A. Le nouveau commissaire achèvera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010203/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

LA DUCHESSA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 34.372.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010844/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

RESOLUTION HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 111.811.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED («The Shareholder») a limited company existing under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE49WG, here represented by Mr Herman Boersen, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current partner of resolution HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 11, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) by the issuing of one hundred and twenty-five (125) new shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to one hundred and twenty-five (125) new shares and to pay up them in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) divided into two hundred and fifty (250) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,250.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED («l'associé»), une limited company existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE49WG, ici représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société RESOLUTION HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 octobre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) par l'émission de cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'associé unique déclare souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles et de les libérer en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.250,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 98, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(013927/242/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.